

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2939

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« comporte également l'analyse du »

les mots :

« porte également sur les perspectives de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.